



## Livret d'accueil



Bienvenue à

...

**FACEME**  
**Structure d'accueil Les Lutins**  
Rue Gambetta 43 et  
Av. du Châtelard 12  
1815 Clarens





## L'ÉQUIPE EDUCATIVE

Dans chaque groupe, votre enfant est accueilli par des personnes ayant une formation dans le domaine de l'éducation et qui collaborent également avec diverses écoles, en accompagnant des stagiaires ou des apprenti.e.s

## DEBUT DE LA FREQUENTATION

Après le premier entretien avec la direction et une fois le contrat avec le REME signé, l'éducateur.trice de référence de votre enfant vous contactera afin de planifier un entretien qui vous permettra de faire connaissance et d'échanger toutes les informations nécessaires pour répondre au mieux aux besoins de votre enfant. Les dates de la période de familiarisation seront également agendées. Cette période, en fonction des réactions de votre enfant, **dure environ deux semaines** : elle permet à votre enfant de se familiariser progressivement avec le personnel éducatif et de découvrir un nouvel environnement.

## ECHANGES PARENTS-EDUCATEURS.TRICES

### Entretiens

Au moins une fois dans l'année, vous serez invités à un entretien qui permettra à l'éducateur.trice de référence de vous transmettre ses observations sur l'évolution de votre enfant en collectivité. Vous aurez également la possibilité de partager vos expériences, vos questions et vos réflexions et nous nous réjouissons de cet échange. Afin de favoriser notre collaboration, en fonction des besoins de chacun, d'autres entretiens peuvent s'organiser durant l'année.

### Accueils et retours quotidiens

Lors des arrivées, vous transmettez à l'éducateur.trice les informations nécessaires au bon déroulement de la journée de votre enfant.

Chaque fois que vous viendrez chercher votre enfant, l'éducateur.trice vous fera un compte rendu de sa journée.

## Fièvre

Si la santé de votre enfant décline durant la journée ou s'il présente une température supérieure à **38.5°**, le personnel éducatif vous contactera dans le but de vous informer, mais également de vous demander une organisation adaptée qui lui permette de quitter le site au plus vite. En cas de nécessité, la direction peut vous transmettre une attestation à l'attention de votre employeur.

## Incidents et médicaments

Dans le cadre de la vie en collectivité, certains incidents (blessures légères, chutes, piqûres d'insectes) peuvent survenir et être soignés simplement.

Lors de votre premier entretien, la direction vous présentera la liste des médicaments et produits de soins utilisés dans la structure et vous demandera votre autorisation pour les administrer, en cas de nécessité. En cas de refus de votre part, nous vous remercions de fournir des produits et médicaments de remplacement.



## Mesures à respecter en cas de maladie

Un enfant malade **n'est pas accueilli** dans un lieu d'accueil collectif pour plusieurs raisons :

1. La maladie l'empêche de supporter temporairement les contraintes de la vie en collectivité.
2. Le risque de contamination pour les autres enfants du groupe. Toute maladie contagieuse de l'enfant ou d'un membre du ménage doit être annoncée auprès de la direction afin que les précautions indispensables puissent être prises.
3. La maladie engendre un supplément de travail qui dépasse la capacité de l'institution à y faire face, sans réduire les soins et l'attention portés habituellement aux autres enfants.

En conséquence, le retour d'un enfant atteint des maladies citées ci-dessous n'est possible que **si son état général le permet, s'il n'a plus de fièvre et s'il n'a pas besoin de soins spécifiques** :

Bronchite – Herpès - Infection buccale – Oreillons – Otite – Varicelle - Pied-main-bouche - Grippe

Le retour d'un enfant atteint des maladies suivantes est possible **si son état général le permet, s'il n'a plus de fièvre, s'il n'a pas besoin de soins spécifiques et si les mesures particulières décrites sur le site de référence, <https://www.evictionscolaire.ch/accueil> sont respectées** :

Angine à streptocoques (Scarlatine) - Conjonctivite virale – Coqueluche - Mycose sur le cuir chevelu, teignes, poux - Gastro-entérite (Diarrhées, vomissements) - Rougeole

6h30 - 8h45 Arrivées échelonnées des enfants  
 7h00 - 8h00 Petit déjeuner  
 9h00 - 11h00 Activités, jeux, sorties, changes  
 11h15-11h45 Repas  
 11h45-12h15 Soins, préparation à la sieste  
 12h00-14h00 Sieste  
 13h45-14h15 Levers échelonnés de la sieste, changes, habillage  
 14h15-16h00 Activités, jeux, sorties  
 16h00-16h30 Goûter  
 16h30-18h30 Changes, départs échelonnés des enfants

Pour les enfants accueillis en **nursérie** le rythme des repas, des siestes et des moments de soins, est adapté en fonction des besoins de chaque enfant.

## Informations supplémentaires

Nous collaborons avec la cuisine des Bonnettes pour les repas des enfants et avec l'entreprise P'tit PoPays pour les repas des bébés.

La crèche a obtenu le label de la promotion d'Activité Physique « Youp' là bouge ». (<http://www.youplabouge.ch/> )

## INFORMATIONS GENERALES

### Heures d'arrivée et de départ

La crèche des Lutins est ouverte de 6h30 à 18h30.

Arrivées	Départs
Entre 6h30 et 8h45	Entre 12h00 et 12h15
Entre 13h30 et 14h15	Entre 13h30 et 14h15
	Entre 16h30 et 18h30

En cas d'absence, merci de nous informer avant 9h.

### Fermetures Officielles

L'institution est fermée durant les jours fériés officiels du canton de Vaud, auxquels s'ajoutent, le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension (Pont de l'Ascension) et le 24 décembre dès 12h00.

La crèche est également fermée 3 semaines en été et 1 semaine à Noël. Les dates exactes des fermetures sont communiquées en début d'année.

### Le REME

Les questions financières et/ou administratives sont à déposer à l'adresse suivante : [cordination-reme@montreux.ch](mailto:cordination-reme@montreux.ch)

### Site internet de le FACEME

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site internet de la FACEME [www.garderiefaceme.ch](http://www.garderiefaceme.ch)

## DEMANDES INSTITUTIONNELLES

- Le respect des horaires d'arrivées et de départs permet de prendre le temps pour les séparations et les retrouvailles et d'échanger des informations concernant votre enfant.
- Nous informons de vos changements de numéro de téléphone ou d'adresse est primordial afin de pouvoir vous joindre en cas de besoin.
- Afin d'encourager l'autonomie et pour le confort de votre enfant, il est préférable qu'il soit habillé avec des vêtements pratiques (sans ceinture, lacets ou bretelles) et adaptés à la saison afin de pouvoir sortir par tous les temps.
- Pour éviter des échanges ou des pertes, merci d'inscrire le nom de votre enfant sur ses affaires personnelles (habits, pantoufles, doudou etc.).
- Pour la sécurité et la santé de tous les enfants, il est interdit d'amener de la nourriture dans la structure (bonbons, gâteau etc.)
- Nous lavons les habits des enfants en cas d'incidents. Pour des raisons d'hygiène, nous devons les laver à 60°. Merci de nous informer si vous ne souhaitez pas que les habits de votre enfant soient lavés par nos soins.

## AFFAIRES A APPORTER LE 1ER JOUR

- Une paire de pantoufles
- Des habits de rechanges et des sous-vêtements
- Un « doudou » et une lolette si besoin
- Un paquet de couches si besoin